



**Date :** 25 avril 2018

**Rédaction :** Commission Nationale Sécurité

**Destinataires :** Comités Régionaux, Comités Départementaux... : pour diffusion aux clubs

## Règles Techniques et de Sécurité

Les RTS des manifestations cyclistes sur la voie publiques ont été mises à jour et sont publiées sur le site fédéral : <https://www.ffc.fr/clubslicenciersorganisateur/> (rubrique « DOCUMENTS POUR DÉCLARER UNE MANIFESTATION CYCLISTE ») [lien direct](#)

### **Points notamment modifiés :**

- Préambule (§ 1)
- La différence entre la compétition et l'épreuve de masse (§ 2.5)
- Circuit de moins de 3 km et nocturnes (§ 5.2.1 & 5.3.1)
- Contre la montre (§ 5.7.1)

## Rappel des nouveaux textes

- [Décret du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives](#)
- [Arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sur la voie publique sans VTM](#)
- [Instruction interministérielle portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre](#)

## Rappel : comment déclarer une manifestation de cyclisme

### 1. **COMPETITION**

#### **Deux documents (délais de transmission rappelés sur les cerfa)**

a. Remplir le formulaire : Déclaration des manifestations de cyclisme (compétitions) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15827.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15827.do)

(nota : une version à remplir informatiquement est téléchargeable sur le site fédéral :

<https://www.ffc.fr/clubslicenciersorganisateur/>, rubrique « DOCUMENTS POUR DÉCLARER UNE MANIFESTATION CYCLISTE »)

#### **Et**

b. Remplir le dossier technique : Le dossier technique de la FFC qui accompagne l'imprimé Cerfa est téléchargeable sur le site de la Fédération Française de Cyclisme :

<https://www.ffc.fr/clubslicenciersorganisateur/> (rubrique « DOCUMENTS POUR DÉCLARER UNE MANIFESTATION CYCLISTE »)

## **2. RANDONNEE**

Remplir le formulaire : Déclaration des manifestations de cyclisme (randonnées) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15826.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15826.do)

## **Bonne pratique pour votre site internet**

Nous vous conseillons de ne pas copier les fichiers ou les liens des fichiers sur votre site internet, mais plutôt de créer un lien vers la page :

<https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganiseurs/>

ce qui permet à vos utilisateurs d'être certains d'avoir toujours le dernier document à jour.

Le Président de la CN Sécurité, Nicolas Rougeon